

# Un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique

En 2008, en ACAL, 24,7 % des ménages (soit 577 800 ménages) sont en situation de vulnérabilité (*définition*) face à leurs dépenses énergétiques. Ils consacrent plus de 8 % de leur revenu au chauffage de leur logement. La facture annuelle pour le chauffage s'élève en moyenne à 1 650 euros dans la région. La proportion de ménages vulnérables est plus élevée qu'en moyenne nationale (14,6 %). Le niveau de vulnérabilité énergétique dépend à la fois du climat, du niveau de vie des ménages et de l'ancienneté du bâti.

## Des logements anciens et énergivores

Les logements les plus anciens sont les plus énergivores et entraînent des dépenses énergétiques élevées. En effet, depuis la réglementation thermique de 1974 qui a fixé des exigences en termes de performances énergétiques du bâti neuf, les logements construits sont mieux isolés et plus économes en énergie. Les dépenses énergétiques moyennes de ces logements représentent moins de 950 euros par an, contre près de 1 500 euros pour ceux construits avant 1975. Le mode de chauffage a notamment évolué : le fioul et le gaz ont progressivement laissé place à l'électricité qui représente le mode de chauffage de la moitié des logements construits après 1999.

La proportion de logements anciens est plus importante dans la région (61,7 %) qu'en moyenne nationale (58,4 %). En ACAL, 35,7 % des ménages qui vivent dans des logements construits avant 1975 sont en situation de vulnérabilité énergétique contre seulement 6,9 % des autres ménages. Pour

les ménages résidant dans un logement construit après 1999, le taux de vulnérabilité est de 4,1 %.

Par ailleurs, des logements plus grands induisent également des dépenses énergétiques plus importantes. Or, 72,4 % des ménages de la région vivent dans un logement de plus de 70 m<sup>2</sup>, contre 63,6 % en France.

## Les ménages à bas revenus particulièrement vulnérables

En ACAL, un ménage sur deux vivant avec moins de 1 000 euros par mois et par unité de consommation (UC), est en situation de vulnérabilité énergétique dans son logement. Cette proportion est d'un sur trois pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre 1 000 et 1 500 euros par mois.

Les personnes qui vivent seules sont les plus concernées par la vulnérabilité énergétique. Ainsi, dans la région, plus de 44,8 % d'entre elles consacrent une part importante de leur revenu au chauffage de leur logement. Les jeunes et les personnes âgées, qui composent la majorité des ménages d'une seule personne, sont fortement touchés.

Parmi les ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans, près de 43,5 % sont vulnérables, comme 35,3 % des jeunes de moins de 30 ans. Les ménages les plus âgés vivent plus souvent dans des logements anciens. En 2012, en ACAL, 35,4 % des ménages composés d'au moins une personne de plus de 75 ans vivent dans un logement antérieur à 1946. Les ménages jeunes sont également fortement affectés en

raison de leurs revenus peu élevés. Près d'un sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. Enfin, près d'une famille monoparentale sur quatre est également en situation de vulnérabilité énergétique.

## Des territoires qui cumulent les difficultés

Dans la région, les ménages de la Meuse (33,0 %), des Vosges (32,7 %), des Ardennes (29,9 %) et de la Haute-Marne (28,9 %) sont les plus touchés par la vulnérabilité énergétique. Dans ces départements, la proportion de logements anciens est relativement importante. Dans la Meuse et en Haute-Marne, 68,3 % des ménages vivent dans un logement construit avant 1975, la proportion atteignant 71,2 % dans les Ardennes.

Parallèlement, les ménages sont plus nombreux à vivre dans un logement construit après 1999 dans les départements du Bas-Rhin (11,1 %) et du Haut-Rhin (12,0 %). Dans ces départements, 22,1 % des ménages sont vulnérables.

Le profil démographique et le niveau de vie des habitants d'un département peuvent également expliquer les différences en matière de vulnérabilité. Les départements dans lesquels le taux de vulnérabilité est le plus élevé comptent une proportion plus importante de personnes âgées. En Haute-Marne notamment, plus de 38,5 % des ménages ont une personne de référence âgée de plus de 60 ans (32,5 % en ACAL). En outre, ces départements connaissent des taux de pauvreté parmi les plus importants de la région. ■

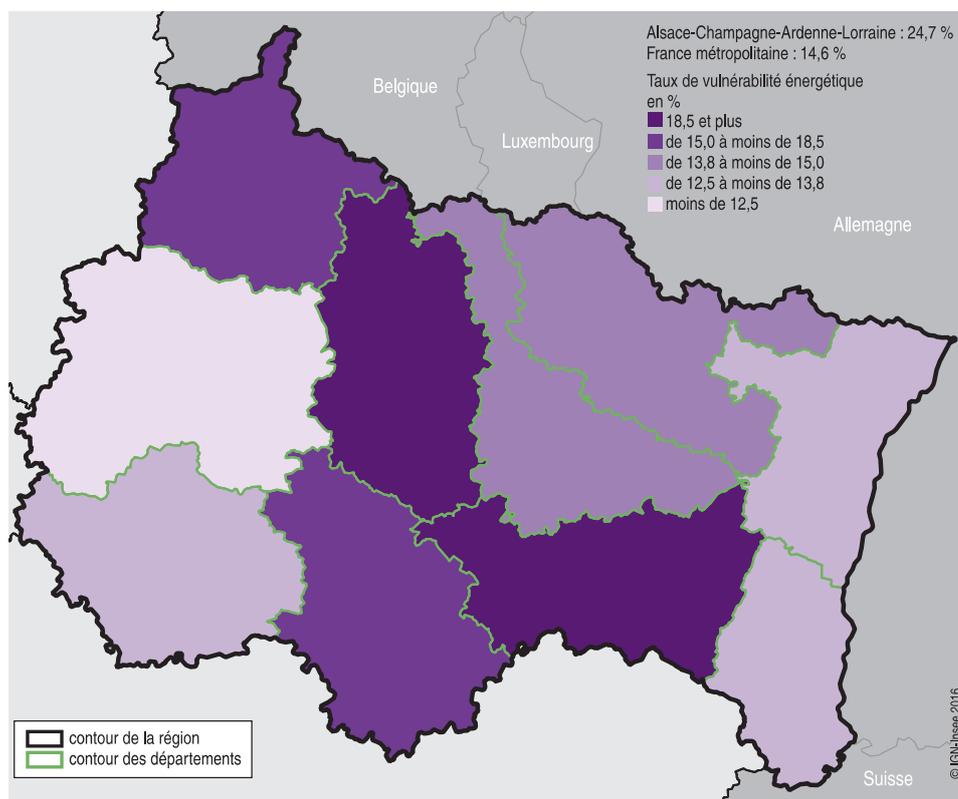
## Définition et source

**Ménages en situation de vulnérabilité énergétique** : les ménages sont considérés comme vulnérables si au moins 8 % de leur revenu disponible est consacré au paiement des factures de chauffage du logement.

L'étude s'appuie sur le recensement de la population de 2008 qui fournit les principales caractéristiques des ménages et de leurs logements. Les revenus disponibles sont issus d'une modélisation économétrique à partir des caractéristiques des ménages. Les dépenses énergétiques liées au logement (chauffage, eau chaude, ventilation) sont estimées à partir des caractéristiques des logements à l'aide d'un modèle développé par l'Anah. Ces dépenses estimées sont conventionnelles car elles ne prennent pas en compte les comportements des ménages (chauffer peu pour faire des économies par exemple).

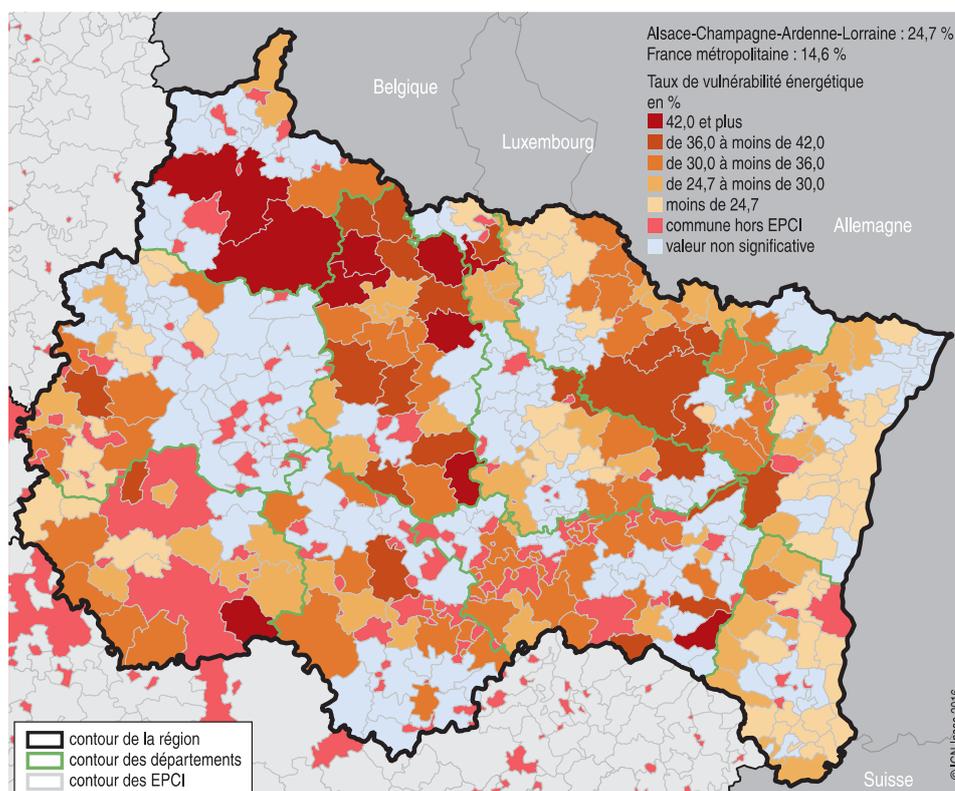
L'estimation induit des résultats qui peuvent ne pas être significatifs pour des territoires composés de moins de 30 000 habitants.

**17** Proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique selon les départements de la région ACAL



Lecture : En 2008, 19,3 % des ménages de la Marne sont en situation de vulnérabilité énergétique contre 33,0 % dans la Meuse.  
Sources : Insee, recensement de la population, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux et revenus localisés 2008 ; SoeS – Anah

**18** Proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique selon les EPCI de la région ACAL  
Établissements publics de coopération intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2008



Lecture : Parmi les établissements de coopération intercommunale pour lesquels les résultats sont significatifs, la proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique s'étend de 12,7 % dans la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (dans la Marne) à 52,6 % dans la communauté de communes du Val Dunois (dans la Meuse).

Sources : Insee, recensement de la population, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux et revenus localisés 2008 ; SoeS – Anah